

**République Française**  
**Département du Bas-Rhin**  
**Arrondissement de Haguenau-Wissembourg**

**Extrait du registre des délibérations du conseil  
communautaire de la communauté de communes Sauer  
Pechelbronn**

**Séance du 13/12/2021**

**Date de la convocation:**

06/12/2021

**Date d'affichage:**

06/12/2021

L'an 2021 et le 13 décembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle polyvalente de Froeschwiller, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

**Nombres de membres:**

Afférents au conseil

communautaire : 36

En exercice : 36

Votants : 35

**Elus présents** : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CRONMULLER Martine, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, WALTER Clarisse, WEINLING-HAMEL Elisabeth.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, NICASTRO Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane.

**Suppléants – avec délégation de vote** : M. ROMIAN Serge.

**Suppléants – sans délégation de vote** : MME STURM Céline ;

MM. HEBTING Benoit, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROMIAN Serge, ROS Jean-Charles, SCHAEFER Marc.

**Elus excusés – procuration** :

- M. MALL Philippe donne procuration à M. SITTER Pierrot ;

- M. RUTSCH François donne procuration à M. ISEL Roger ;

- M. NIEDERER Gérard donne procuration à M. SCHNEIDER Francis ;

**Elus absents:**

**Titulaire :**

M. SCHNEIDER Dominique.

**Suppléants :**

MMES : MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle ;

MM : FISCHER Alain, HOCH Georges, STEPHAN Daniel, WEHRUNG Freddy.

**Secrétaire de séance** : Mme DUDT Lysiane

**Réf** : 081.2021

**Vote** : A l'unanimité

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 1

**Mention exécutoire** : Oui

**081.2021 : Service de collecte et de traitement des ordures ménagères : Créances éteintes et admissions en non-valeur.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,*

*Vu les comptes du budget annexe du service de collecte et de traitement des ordures ménagères,*

*Considérant le règlement du service de collecte et traitement des ordures ménagères,*

*Vu les demandes d'admissions en non-valeur et de créances éteintes présentées par les services de la trésorerie de Soultz-Sous-Forêts,*

*Vu l'avis favorable du conseil des maires,*

*Vu l'avis favorable du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du conseiller communautaire-élu référent M. Gérard NICASTRO, en charge du service public de collecte et traitement des ordures ménagères et assimilés et des politiques publiques rattachées, par ailleurs vice-président au SMICTOM nord Alsace,*

*Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :**

- **De valider la liste des produits irrécouvrables établie par le comptable public pour un montant total de 19,38 € à imputer au compte 6542 sur le budget principal, et 3 478,74 € à imputer sur le compte 6542 du budget annexe du service de collecte et de traitement des ordures ménagères, exercice 2021 (créances éteintes - liquidations judiciaires, rétablissements personnels, surendettements avec effacement des dettes),**
- **De valider la liste des admissions en non-valeur établie par le comptable public, pour un montant total de 584,17 €, à imputer au compte 6541 au titre du budget principal, et 619,95 € à imputer au compte 6541 du budget annexe du service de collecte et de traitement des ordures ménagères,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le



ID : 067-200013050-20211213-081\_2021-DE

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 14/12/2021

*Délibération exécutoire de plein droit conformément aux  
dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982*

Le président,  
Roger ISEL